

# SEV N°7

Le journal du Syndicat du personnel des transports



## PORT DU MASQUE

# Confiance et prudence

Edito de Barbara Spalinger,  
vice-présidente SEV

▶ p. 2

**D**ès le 11 mai, les horaires normaux ont été rétablis, il y a de nouveau plus de monde dans les transports publics. Après deux semaines, nous constatons toutefois que les recommandations du Conseil fédéral et des CFF de porter un masque dans les transports publics ne sont que rarement suivies.

Les assistant-e-s-clientèle ne sont pas tranquilles. Ils doivent porter un masque dans les trains. Mais ils se demandent si cela est suffisant puisque les passagers ne suivent pas les recommandations. C'est pourquoi la ZPV a demandé aux CFF d'imposer le port du masque dans les transports publics. Mais les CFF hésitent. Car on doit se poser diverses questions... Est-ce que les transports publics sont moins sûrs qu'un magasin de bricolage un samedi matin ? Qui est responsable pour imposer le port du masque ? Quelles en sont les limites ? Par exemple, les gens qui

font leurs courses dans les gares devront-ils aussi porter un masque ? Et par-dessus tout: quand et comment, dans de telles circonstances, les transports publics redeviendront-ils le modèle à succès tel que nous le connaissions avant la crise du coronavirus ?

Le SEV est en contact constant avec les CFF depuis le début de la crise et il a donc immédiatement demandé une discussion à ce sujet. Car nous devons parler ensemble sans attendre de ce qu'il y a lieu d'entreprendre afin que le personnel des trains se sente à nouveau en sécurité lorsqu'il travaille, mais également pour que l'image de sécurité des transports publics soit rétablie.

Le débat s'étend dans les médias et le public. Beaucoup considèrent que les revendications du personnel des trains sont exagérées et invoquent la responsabilité de tout un chacun. Mais pendant ce temps, les assistant-e-s-clientèle ne se sentent pas

suffisamment protégé-e-s dans leur environnement professionnel.

Des idées plus ou moins originales ont été suggérées pour des solutions transitoires. Mais la situation est délicate: jusqu'ici les mesures de la Confédération ont été efficaces. Tellement efficaces que beaucoup se demandent aujourd'hui s'il fallait vraiment fermer tous les lieux publics. Et des gens se conduisent alors de manière insouciant.

Toutefois, même si le nombre de nouveaux cas et de décès a diminué, et que grâce à cela nous pouvons souffler un peu, nous devons continuer à nous montrer solidaires afin d'éviter de déclencher cette seconde vague si redoutée. Ce message de prudence n'est apparemment pas encore passé partout, c'est pourquoi il faut le propager. Ceci afin qu'une grande majorité des utilisateurs des transports publics s'habitue à porter le masque lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la distance sociale.

## Formés et protégés

La formation des mécaniciens a pu reprendre. A quelles conditions?

4

## A l'écoute du terrain

Christian Fankhauser, vice-président SEV, porte un regard sur la crise

5

## Victoire aux TPG

L'interprétation de la direction sur le décompte des jours maladie était erronée

7

## Mandats IT des CFF en Allemagne

Les CFF ont attribué un mandat de près de 180 millions à une firme allemande, T-Systems, pour le développement d'applications. Ce choix a suscité de nombreuses critiques dans les colonnes du *Blick* le week-end dernier. Le SEV l'est aussi. Patrick Kummer, secrétaire syndical en charge de la Division Unités centrales et Immobilier des CFF ne mâche pas ses mots: « Des entreprises appartenant à la Confédération ne devraient absolument pas donner de mandats à l'étranger pour des questions de coûts. » En particulier dans les transports publics, les critères économiques ne devraient pas avoir plus de poids que la sécurité et la qualité.

## Boschung quitte CFF Infra

Peter Kummer reprendra à la mi-août la direction de CFF Infra-structure. L'actuel directeur Informatique des CFF (CIO) succédera à Jacques Boschung, qui a décidé de quitter les CFF à fin mai « pour relever un nouveau défi professionnel hors des CFF. Il vise un poste à responsabilité dans un autre contexte », ont communiqué les CFF lundi.

Le SEV espère que le partenariat social soit aussi bon avec Peter Kummer qu'il ne l'a été avec Jacques Boschung.

## Covid et apprentissage

La crise du Covid-19 risque d'avoir des effets désastreux sur la formation professionnelle. En Suisse, entre 5000 et 20'000 places d'apprentissage pourraient passer à la trappe ces cinq prochaines années selon des études. Une task force fédérale a été mise sur pied.

Si la Suisse alémanique est relativement épargnée, la situation est plus contrastée en Suisse romande. A la mi-mai 2020, la baisse des contrats d'apprentissage touche surtout l'arc lémanique: -25% dans le canton de Vaud et -42% à Genève. Le Conseil d'Etat vaudois vient de débloquent seize millions pour soutenir les apprentis et les entreprises formatrices. Il subventionnera la moitié du salaire annuel des apprentis qui débuteront leur cursus en août prochain. Les plus fortes baisses concernent l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail non-alimentaire ou encore la coiffure.

## CORONAVIRUS

# Pour une fois, avançons masqués



Nombre de passagers ne portent pas de masque, comme ici dans le métro M2 des tl.

Vivian Bologna  
vivian.bologna@sev-online.ch

**Le port du masque par les usagers des transports publics est clairement le sujet le plus sensible de cette 2e phase de déconfinement qui a débuté le 11 mai. Notre regard se porte désormais sur la 3e phase du 8 juin lorsque les écoles du post-obligatoires reprendront.**

Faudrait-il imposer aux usagers des transports publics le port d'un masque d'hygiène? La population semble y être favorable: 68% des participants à un sondage Tamedia divulgué le 17 mai ont répondu par l'affirmative. La proportion semble s'être renforcée, puisque fin avril ils étaient 62% à y être favorables dans une enquête de l'institut Sotomo.

Le port obligatoire du masque dans les transports publics est aussi souhaité par la ZPV. Son président Andreas Menet estime que le personnel des trains n'est guère rassuré car seule une faible minorité des passagers portent un masque. « Nous portons un masque pour protéger les usagers. Mais, s'ils n'en portent pas, dès lors le concept de protection ne va que dans un sens. » Le Conseil fédéral recommande pourtant fortement de porter le masque lorsque la distance sociale de deux mètres ne peut être garantie. Nombre d'agent-e-s de train constatent que les usagers ne portent pas facilement le masque et ne respectent pas forcément la distance socia-

le même s'il y a plus de place dans d'autres voitures que là où ils ont pris place.

Si l'obligation du port du masque semble être la mesure adéquate, elle soulève plusieurs questions, relève Barbara Spalinger, vice-présidente du SEV, en charge des dossiers des CFF: « Les CFF ont notamment l'obligation de transporter les usagers. Si le port du masque est obligatoire, les CFF doivent-ils alors les fournir? Et enfin celle de savoir qui doit faire respecter l'obligation de porter un masque. Ce ne peut pas être une tâche du personnel des trains. »

## Le masque, mais pas seulement...

La question du port du masque par les usagers des transports publics n'inquiète pas seulement les agent-e-s de train des CFF, mais aussi certaines entreprises. Les Transports publics lausannois ont demandé de pouvoir rendre obligatoire le port du masque dans le métro m2 (forte densité et voitures étroites). Chez le personnel des Transports publics genevois, les conducteurs de tram aimeraient que les sièges derrière la cabine de conduite ne soient pas accessibles pour éviter que le personnel roulant ne se retrouve au milieu des usagers. « Les conducteurs doivent en effet sortir pour des raisons techniques et sont directement au milieu des passagers », relève Valérie Solano, secrétaire syndicale SEV.

Avec le retour progressif de l'offre normale et la hausse de la fréquentation des transports à venir, la

Différentes entreprises de transport ont d'ailleurs opté pour des mesures de sensibilisation dans l'espace public, à l'instar des transports publics zurichois (VBZ) qui ont distribué 50'000 masques le mardi 19 mai et décoré leurs trams d'un masque afin de montrer l'exemple. Le directeur a expliqué qu'une action de sensibilisation était nécessaire, son entreprise, comme d'autres, ayant remarqué que les usagers ne le portaient pas volontiers. Il s'est néanmoins dit opposé à une obligation. « C'est toujours mieux de le faire sur une base volontaire que d'y être obligé. »

### Obligation ou prévention?

La sensibilisation semble être le maître mot dans cette crise. Pour favoriser la prévention, certains agents de train y vont de leur propre initiative sur les réseaux sociaux, à l'instar de Mélissa Farine de la ZPV Léman et membre de la Commission Jeunesse du SEV. Avec son slogan « Protège-toi, protège-moi, protégeons-nous », elle envoie donc un message clair sur la nécessité de se protéger mutuellement.

Secrétaire syndical suivant les dossier de la division Voyageurs aux CFF, Jürg Hurni rappelle que le SEV est en échanges permanents avec les CFF, notamment dans ce dossier.

### Vers une campagne commune?

Le SEV entend défendre les intérêts des agents de train par le biais d'une collaboration étroite avec les CFF, qui a la responsabilité de protéger la santé de son personnel.

Barbara Spalinger précise qu'une séance a lieu le mercredi 27 mai, après le bouclage de notre journal. « Durant cette séance, nous aborderons concrètement la question d'une campagne de sensibilisation sur le port du masque par les usagers. C'est par ce biais que les meilleurs résultats pourront être atteints. Nous sommes convaincus qu'une campagne de prévention dans les gares et par les divers canaux de communication peut permettre de convaincre les usagers de se protéger pour protéger les autres. En termes de communication, nous estimons que les CFF n'en font pas assez pour le port des masques. »

Selon elle, l'idée des CFF d'avoir des voitures séparées pour les porteurs de masque est absurde. Le risque d'infection restera entier pour le personnel des trains qui devra passer dans toutes les voitures.

Les dernières actualités sur ce sujet sur notre site [sev-online.ch](http://sev-online.ch)

vente des titres des transports par les conducteurs de bus suscitent aussi des inquiétudes. « Pour nous, la vente des billets ne peut être possible que si la protection de la santé est garantie. Cela passe notamment par le fait que la première rangée derrière le conducteur soit libre afin de garantir la distance sociale et la pose de plexiglas dans les véhicules », insiste Christian Fankhauser, vice-président du SEV, en charge des dossiers des ETC.

A plus long terme, un autre sujet inquiète, mais il n'est pas lié au coronavirus directement. « Les entreprises ont poussé la vente de billets par le biais des canaux digitaux. Nous allons observer clairement ce que les entreprises vont faire pour la suite. Le maintien des points de vente est donc encore plus un sujet d'actualité, dans une logique de service public », conclut Christian Fankhauser.

VINCENT BRODARD répond

# A risque? Tes droits

## ? Quels sont les droits d'un travailleur considéré comme personne vulnérable ou qui vit avec une personne à risque ?

Par personnes vulnérables, on entend les personnes de 65 ans et plus et les personnes qui souffrent notamment des pathologies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer. La remise à l'employeur d'une déclaration personnelle par les employé-e-s vulnérables est suffisante, mais une attestation du médecin confirmant cette situation peut aussi être exigée par les entreprises. Les employeurs ne sont pas autorisés à poser des questions sur l'état de santé de leur personnel. Les employé-e-s vulnérables travaillent à domicile avec le même salaire, même si les tâches attribuées divergent de celles prévues dans le contrat. Si des personnes vulnérables sont absolument indispensables sur place pour des raisons d'exploitation, elles occuperont leur fonction habituelle à condition que des mesures de protection appropriées soient prises :

- la place de travail est aménagée de sorte que tout contact étroit avec d'autres personnes soit exclu, p. ex. bureau individuel ou zone clairement délimitée avec le respect des 2 mètres de distance;

• Dans les cas où un contact étroit s'avère inévitable, des mesures de protection appropriées sont prises, selon le principe STOP (substitution, mesures techniques, mesures organisationnelles, équipement de protection individuel).

S'il ne peut pas occuper les employés concernés conformément à ces règles, l'employeur leur attribue sur place des tâches de substitution équivalentes, respectant les prescriptions et les rétribue au même salaire.

Un employé peut refuser d'accomplir une tâche si l'employeur ne remplit pas les conditions ou si, pour des raisons particulières, il estime que le risque d'infection au coronavirus est trop élevé. L'employeur peut alors exiger un certificat médical.

Enfin, s'il n'est pas possible d'occuper les employés conformément aux règles ou en cas de refus, l'employeur les dispense et doit payer leur salaire.

Si un employé vit avec une personne vulnérable, il doit se rendre au travail et respecter les mesures d'hygiène et de comportement dictées par l'OFSP. Éventuellement, il est possible de convenir d'une compensation d'heures supplémentaires/de temps variable, de prendre des vacances ou un congé non payé.

Une question pour le SEV? Ecrivez-nous à [journal@sev-online.ch](mailto:journal@sev-online.ch)



Depuis que le personnel de la SBS a manifesté à Frauenfeld, en 2009, afin d'inciter le gouvernement à servir de médiateur dans le conflit qui l'opposait à l'ancien assainisseur Benno Gmür, celui-ci n'a jamais accepté le SEV en tant que partenaire social.

par la suite, a été licencié pour fin juin.

Comme la SBS faisait fi des protestations émises par le SEV contre ce procédé et refusait de donner suite à son exigence de négocier une convention avec la représentation des employés, le SEV a déposé plainte auprès de l'OFT. L'avocat de la SBS a fait tout ce qui était en son pouvoir pour ralentir la procédure, mais c'est désormais chose faite: le 5 mai, l'OFT a admis le recours du SEV. Il constate que la convention de la SBS «ne respecte pas les prescriptions légales» et que ces manquements «n'ont rien d'insignifiant. Le procédé adopté par la SBS AG dans l'établissement de cette convention est d'autant plus choquant qu'elle a sciemment essayé de contourner la loi. Elle a également tenté d'obtenir l'assentiment de ses employé-e-s en leur soumettant des textes de loi faux ou incomplets.» L'OFT a donc annulé la convention et a d'ores et déjà annoncé son intention de contrôler «lors du prochain audit» si les tableaux de services sont conformes à la LDT. Dans le cas contraire, il menace la compagnie de navigation de sanctions pénales.

## «Tropical breeze» sur le lac de Constance

Barbara Spalinger, vice-présidente du SEV Le SEV se bat depuis plus de 10 ans avec la Compagnie suisse de navigation du lac de Constance (SBS) pour qu'elle accepte que ses employés puissent être syndiqués. Et depuis plus de 10 ans la SBS s'y oppose farouchement. Cet esprit de barricade est surtout incarné par Benno Gmür, vice-président du conseil d'administration. Il s'était déjà manifesté par son zèle extrême dans son rôle d'assainisseur à l'époque où la SBS quittait le giron des CFF. Son interprétation fantaisiste (pour rester aimable) de la Loi sur la durée du travail ne surprend personne, car cet homme agit sans se soucier le moins du monde des éventuelles prescriptions légales. En 2009 déjà, au mépris des délais légaux, il voulait en effet modifier les contrats de travail et baisser les salaires. Il en avait certes été empêché, mais il est permis de douter que Benno Gmür fasse preuve aujourd'hui de davantage de discernement: le SEV a en effet connaissance d'une information diffusée dans les médias\* sur une procédure pénale lancée par le ministère public de New York en janvier 2018. La dénonciation portait contre une station de lavage de voitures à Brooklyn du nom de Tropical Breeze (brise tropicale), au motif de «wage theft», c-à-d de vol salarial au détriment de 150 employés et de falsification de documents liés à l'assurance chômage pour un montant de plus d'un demi-million de dollars. Propriétaire de cette station de lavage: Benno Gmür. Dans une autre information du Ministère public diffusée dans les médias le 8 novembre 2019\*, on apprend que Benno Gmür doit verser à titre rétroactif 530'000 dollars de salaires, ce qui signifie que les reproches qu'on lui adressait ont été corroborés. Voilà des perspectives peu réjouissantes pour les employés de la SBS, si jamais une «tropical breeze» devait un jour s'installer par mégarde sur le lac de Constance!

\* les liens vers les articles dans notre article web ou «tropical breeze gmuer» sur Google

LAC DE CONSTANCE

# La plainte du SEV admise par l'OFT

Markus Fischer  
[markus.fischer@sev-online.ch](mailto:markus.fischer@sev-online.ch)

En 2019, la Compagnie suisse de navigation sur le lac de Constance (SBS) a imposé à son personnel des exceptions à la Loi sur la durée du travail, sans conclure une convention écrite avec une représentation du personnel, comme le prescrit la législation. Le SEV a déposé un recours contre ce procédé, et l'Office fédéral des transports (OFT) lui a donné raison début mai.

En mars 2019, la SBS a soumis à tous ses collaborateurs des services nautiques (30 personnes) un accord portant sur des «dérégations à la Loi sur la durée du travail (LDT) et à l'Ordonnance relative à la Loi sur la durée du travail (OLDT)», qu'ils ont dû signer individuellement. La LDT prévoit effectivement, par exemple dans l'art. 45, la possibilité pour les compagnies de navigation de conclure pour la saison estivale, «avec une représentation des employé-e-s», c'est-à-dire avec leur syndicat ou une commission du

personnel, une convention écrite d'une durée maximale de six mois portant sur le prolongement de la durée maximale du temps de travail (le tour de service passerait ainsi de 10 à 13 heures au maximum), sur le prolongement du tour de service (qui passerait ainsi de 12 à 15 heures au maximum), sur la réduction du tour de repos et des dimanches de repos.

Dans le document que la SBS demandait aux collaborateurs de signer, elle établissait la liste non seulement des dérogations mentionnées ci-dessus, mais également de toutes celles prévues par la LDT, tout en omettant systématiquement les passages de la LDT qui prévoient clairement diverses formes de concertation: par ex. dans les art. 42 et 43, qui stipulent un accord avec les employé-e-s ou leurs représentants, dans l'art. 45, justement, qui prévoit un accord écrit avec la représentation des employé-e-s et dans l'art. 46 qui requiert en sus l'autorisation de l'OFT. En d'autres termes, la SBS laissait entendre que ces dérogations étaient licites sans concertation. Dans un premier temps, six employés n'ont pas voulu signer ce document, suivis d'un autre qui,



On avait un peu oublié les bus longue distance. Ils refont surface avec l'article paru dans l'*Aargauer Zeitung* le mercredi 20 mai. Il n'y a plus de demande de concessions pour le trafic longue distance par bus en Suisse. Eurobus a retiré sa demande et l'autre prétendante, l'entreprise autrichienne Dr.-Richard, également. «Cela démontre clairement que cette offre n'est pas nécessaire dans un pays comme la Suisse où le réseau ferroviaire est excellent, souligne le président du SEV Giorgio Tuti. Nous avons aussi toujours critiqué ces bus longue distance low-cost qui font de la concurrence déloyale au rail avec des salaires bas et ils ne participent pas aux frais d'infrastructures.»



Action à Zurich en décembre 2016.

Depuis le début de la crise, le personnel de SWISS touchait 100% de son salaire, malgré le chômage partiel. Dès le 1er juillet, SWISS aurait voulu baisser à 80% les salaires de tout le personnel au sol soumis à la CCT pour la part de chômage technique. Les syndicats, dont SEV-GATA, ont réussi, lors de négociations difficiles, à fixer au moins des «conditions-cadre sociales». Il n'y aura pas de réduction des salaires en-dessous de 4000 fr./mois (pour un 100%), et les indemnités de résidence ne seront pas réduites ni comptées dans ce seuil salarial.



Le mécanicien de locomotive aux RhB Patrick Cavelti.

## FORMATION DU PERSONNEL DE CONDUITE

# Collés-serrés en dépit du Corona

**Markus Fischer**  
markus.fischer@sev-online.ch

**Trois semaines après le confinement, les Chemins de fer rhétiques (RhB) voulaient déjà reprendre la formation pratique des mécaniciens de locomotive en cabine. Cette action isolée a provoqué l'inquiétude du personnel. Les CFF et BLS se sont laissés plus de temps.**

Dans la semaine avant Pâques déjà, les Chemins de fer rhétiques (RhB) voulaient recommencer la conduite accompagnée. La médecin cantonale avait donné son feu vert à condition que des masques hygiéniques et des lunettes de protection soient portés et que des mesures d'hygiène soient prises (lavage des mains et désinfection de la place de travail). Des mécaniciens ont alors craint de s'infecter dans les étroites cabines de la voie métrique et ils se sont adressés à leur section SEV, avec pour effet un report jusqu'après Pâques; ils se sont aussi adressés à la Suva directement. Dans une première prise de position, celle-ci a précisé que la distance de sécurité de deux mètres ne pouvant être respectée et malgré les masques hygiéniques, il n'était possible de travailler ensemble qu'au maximum deux heures par jour. Les RhB renoncèrent donc à la conduite accompagnée jusqu'à ce que la Suva, dans une nouvelle décision, déclare qu'un tour de service complet était possible. Elle laissait le choix entre des masques d'hygiène normaux, à changer après quatre heures au plus tard, ou des masques de protection renforcée. C'est ainsi que les RhB reprirent la conduite accompagnée le 27 avril.

Patrick Cavelti, mécanicien de locomotive RhB et responsable du ressort RhB au Comité central LPV, comprend bien sûr qu'il est important que les quelque 30 aspirants et les mécaniciens en deuxième formation (ils ont déjà conduit des locomotives dans une autre entreprise) puissent travailler pour faire face à la pénurie de personnel et au redémarrage des prestations. Il nous déclare: «Malgré tout, le personnel n'a pas apprécié que seuls les RhB soient si tôt à la manœuvre. Ce sont des circonstances dans lesquelles les compagnies devraient s'entendre.»

Cavelti se demande en outre, comme beaucoup de collègues: «Un masque peut-il

vraiment empêcher une contamination par le Covid-19 quand nous sommes toute la journée si près l'un de l'autre? On pourrait même peut-être y renoncer en attribuant chaque aspirant à seulement deux mécaniciens-instructeurs. On aurait ainsi quasiment une relation familiale.» Toutefois l'instruction avec port des masques obligatoire continue dans les cabines des RhB, il fait partie du concept de protection de la branche.

Hans-Ruedi Schürch, mécanicien de locomotive CFF et président central LPV, regrette qu'on ne puisse appliquer aux CFF l'idée des «parrains» telle qu'évoquée plus haut. Il trouve également important de porter le masque. «Ce dernier évite aussi qu'on se touche le visage avec les mains. C'est pour cela que je porte des gants. Et il faut prendre le temps nécessaire pour désinfecter le poste de conduite lors de chaque passation de service.» Les mesures de protection ont été élaborées en commun avec le personnel et ses représentants.

Aux CFF, la conduite accompagnée a repris le 11 mai avec des volontaires comme mécaniciens-instructeurs. Hans-Ruedi Schürch s'est annoncé car il trouve très important «que la formation pratique soit poursuivie. Car le Coronavirus n'empêche pas les mises à la retraite... Le personnel des locs CFF est toujours en sous-effectif et nous accumulons une vague de congés en retard et d'heures supplémentaires de plus de 100 années-homme. Les aspirants qui ont presque terminé leur formation doivent pouvoir passer leurs examens et les autres doivent pouvoir rouler de nouveau.» Car apprendre sur ordinateur ne suffit pas. «Ce n'est que dans une cabine qu'on ressent un parcours», dit Schürch.

Au BLS aussi, la formation en cabine a repris le 11 mai avec le même concept de protection qu'aux CFF, comme nous l'explique René Knöpfel, mécanicien de locomotive BLS et président de la section SEV-LPV BLS. Jusqu'ici il n'a reçu presque aucune réaction concernant le masque. Le danger de contamination se situe avant tout dans des locaux de pause surpeuplés. René Knöpfel craint que les aspirants-mécaniciens aient des problèmes d'argent si leur formation prend du retard à cause du Covid-19. «Les employeurs doivent être attentifs à ça.»

## ACCORD CORONA AVEC BLS

# De la sécurité par temps incertains

**Chantal Fischer**  
chantal.fischer@sev-online.ch

**La crise liée au coronavirus fait aussi vaciller les entreprises de transport et met particulièrement à contribution les collaborateurs des TP. Pour protéger au mieux le personnel en matière de chômage partiel et de durée du travail, une possibilité serait de négocier un accord comme l'a fait le SEV avec BLS. Michael Buletti, secrétaire syndical SEV et chef de la délégation de négociation des syndicats, prend position à ce sujet.**

### Journal SEV: Pourquoi faut-il un accord?

**Michael Buletti:** Pour le SEV, la protection de la santé du personnel est et a toujours été au premier rang de ses préoccupations. Avec la réduction de l'offre des TP dès la mi-mars, beaucoup de questions se sont alors posées au BLS relatives au chômage partiel et à la durée du travail. De nombreux membres nous ont contactés. Grâce à cet accord, le calme est revenu. Il a apporté de la clarté et des solutions uniformes et compréhensibles au sein d'une entreprise polyvalente qui avait géré la situation dans ses différentes branches de façon très diverse (train, ferroutage, navigation, etc.). Cet accord nous a permis d'éviter le désordre dans le domaine du temps de travail et le démantèlement des soldes d'heures positifs. Dans les circonstances actuelles, mener des négociations avec BLS fut toutefois un grand défi. Nous avons malgré tout bien sûr respecté nos processus démocratiques en organisant une conférence CCT. En fin de compte, le résultat me satisfait.

### Qu'apporte l'accord?

D'une part, pour les domaines touchés par le chômage partiel, nous avons élaboré des règles sur le droit au salaire et la gestion du temps. Jusqu'alors, le chômage partiel n'était autorisé que pour la navigation BLS, pour les autres domaines, la décision du canton est encore en suspens. D'autre part, l'accord con-

tient des dispositions sur le temps de travail. Il était important pour nous que celles-ci soient basées sur les règlements en vigueur. Nous sommes d'avis qu'un arrêt de travail (lié à la crise sanitaire) doit fondamentalement être considéré comme une situation de «de-meure» au sens de la loi et que la réduction des soldes d'heures positifs ne peut pour cette raison se faire que d'un commun accord et pas de façon unilatérale au détriment des collaborateurs. Nous prévoyons de négocier avec BLS probablement à la fin de l'automne sur une éventuelle participation plus large du personnel aux jours d'absence dus à la crise sanitaire. Comme base des négociations, il faudra tenir compte des effets cumulés de la crise.

### Peux-tu déjà dire quelque chose au sujet de l'application de l'accord?

Pour moi, à ce jour, cet accord est une solution appropriée pour BLS. Les réactions à ce sujet ont été largement positives et les demandes des membres en forte augmentation durant le confinement se sont maintenant stabilisées à un niveau normal. Mais il est encore trop tôt pour tirer un bilan. Ces prochaines semaines et mois montreront si les règlements convenus ont été appliqués partout de la même façon. Pour cette raison, nous continuons à en appeler à tous pour nous annoncer les irrégularités.

### Et quelle est la suite?

Alors que l'exploitation a repris son cours normal, nous observons que, dans certains domaines, le manque de personnel est de nouveau d'actualité. Pour les domaines qui ne fonctionnent pas encore normalement (p. ex. les centres de voyages, le relevé des fréquences), il serait maintenant très important que la clarté soit faite sur la question du chômage partiel. Si d'autres questions se posaient à ce sujet, nous accompagnerions bien sûr nos membres. Notre quotidien syndical sera encore longtemps marqué par le coronavirus. Mais je suis confiant, d'autres thèmes vont tôt ou tard revenir sur le devant de la scène.

## COMMISSIONS DU PERSONNEL CFF

# Résultat des élections chez Infra et P

**Fi** Le renouvellement de la CoPe Infrastructure est terminé. Alors que 40 sièges avaient pu être pourvus tacitement (notre édition du 23 avril), nous savons maintenant également qui représentera les quatre circonscriptions où il a fallu procéder à des élections:

**CoPe Division Infrastructure: Disponibilité et Entretien (3 sièges):** René Hofbauer (CT SAI), Carlo Bontà (responsable de mandat) et Karl Steinegger (assistant technique).

**CoPe surface Infrastructure: Disponibilité et Entretien: Région Est (3 sièges):** Yves Weitzel (régulateur), Peter Müller (maître artisan) et Urs Casanova (CVM B100). **Région Sud (3 sièges dont 1 garanti pour le personnel engagé au nord du Gothard):** Davide Perini (gestionnaire des dérangements et petite manutention des installations de sécurité RSD), Marco Hardmeier (coordinateur BM) et Jean-Pierre Bâbi (technicien SAI). **Région Ouest (3 sièges):** Olivier Fortis (CVM B100), Valentin

Schmutz (CT SAA-SAI) et Emmanuel Pierroz (CT SAA-SAI).

### Résultat des élections pour la CoPe surface Voyageurs

Dans le cadre des élections complémentaires dans certaines CoPe des divisions P, Cargo et K/IM dont les résultats intermédiaires ont aussi été publiés dans le journal SEV du 23 avril, des élections ont été nécessaires dans deux circonscriptions électorales de la CoPe surface Voyageurs. Ont été élus:

**Operations - Assistance clientèle: Région Ouest (4 sièges):** Alexander Seiter, Pascal Prince, Eugénie Guédât et Yaneck Rigo (toutes et tous chef.fe.s Assistance clientèle).

**Operations - UHR - Ateliers: P-O-UHR-WYO, P-O-UHR-KOMP (1 siège)** Fatih Öcal (responsable spécialiste / rempl. CT).

Le SEV félicite toutes les personnes élues et leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur important mandat au sein de la CoPe.



**Les RHT sont un outil utile, mais le SECO dit niet pour les entreprises appartenant aux collectivités publiques...**

Cette position du SECO n'est pas surprenante dans la mesure où le chômage partiel a pour objectif d'éviter des faillites. Il n'empêche que cette partie de ping-pong entre le SECO et l'Office fédéral des transports suscite de l'inquiétude au sein des entreprises de transport dont les recettes ont fondu comme neige au soleil pendant la crise, alors qu'elles ont garanti un service minimal.

L'adoption de la motion « Pertes de recettes dans le secteur des transports publics. La Confédération doit trouver des solutions » par les Chambres fédérales est une lueur d'espoir afin qu'une solution soit prise au niveau national. Dans ce dossier, nous avons fait du travail au niveau politique et cela a payé. Début juin, nous serons encore de la partie lors de la table ronde mise sur pied par le ministre des Transports Simonetta Sommaruga, à laquelle participent aussi les acteurs de la branche. Nous aurons donc l'occasion de défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs des transports publics.

**Outre les pertes de recettes des entreprises, quels sont les autres chantiers majeurs à venir ?**

La question du temps de travail pendant la crise est un élément central. Nous avons demandé le gel des comptes d'heures au 16 mars. Cela afin d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution des heures travaillées pendant la période où l'offre de transports était réduite.

Nous sommes d'avis que les travailleurs n'ont pas à payer la crise en réduisant par exemple drastiquement leurs heures supplémentaires à une période où ils n'ont pas pu en profiter pleinement. Certains ont effectué un nombre incalculable d'heures supplémentaires avant la crise et parfois pendant des années pour pallier le manque d'effectifs dans leur entreprise. Il n'est pas acceptable qu'ils n'aient pas leur mot à dire sur la façon de les reprendre.

Sur ces questions de temps de travail, les entreprises devront discuter avec nous. Pas question qu'elles prennent des décisions unilatérales.

**Sur un tel sujet, une solution de branche ne serait-elle pas l'idéal ?**

Une solution nationale serait souhaitée, mais au niveau national, l'Union des transports publics ne fait pas vraiment office de faitière avec qui on peut négocier une solution globale. Comme vice-président, je souhaiterais une solution nationale qui n'empêcherait pas des solutions meilleures dans chaque entreprise. Cette crise nous permettra peut-être de repenser et d'améliorer le fonctionnement de la branche.

Ainsi, je peux dire que nous avons obtenu de bons résultats car globalement les entreprises ont pris des décisions rapides, notamment pour la protection de la santé du personnel. Cette réactivité bienvenue a aussi été facilitée par le fait que les CFF et CarPostal avaient pour mission de donner le cadre minimal pour le rail, respectivement la route, que toutes les entreprises de leurs secteurs respectifs devaient suivre.

**Si dans certains domaines la protection de la santé était la priorité numéro une, était-ce pareil dans d'autres secteurs où le SEV est actif ?**

Dans le domaine touristique qui a été mis à l'arrêt complet et où la reprise n'a pas encore eu lieu, ce sont davantage les questions liées aux emplois et aux salaires qui étaient au cœur des inquiétudes et de notre champ d'action.

Globalement, on peut être satisfait car les entreprises qui ont pu obtenir des RHT ont donc garanti le maintien des emplois pour l'avenir et cela offre une sécurité non négligeable en cette période d'incertitude générale. Bien sûr, il faudra rester attentif afin que les promesses ne restent pas des paroles en l'air.

On a aussi pu obtenir le versement du salaire à 100% dans la plupart des entreprises pour les périodes concernées par la crise. Nous avons aussi exigé que dans le contexte actuel des entreprises touchant des RHT ne versent pas de dividendes. Ce serait un mauvais signal envoyé à l'ensemble de la branche et de la population.

## CORONAVIRUS

# « Le lien avec la base, notre force »

Vivian Bologna  
vivian.bologna@sev-online.ch

**Vice-président du SEV, Christian Fankhauser revient sur la crise du coronavirus. A la tête des dossiers ETC, il porte donc un regard sur un secteur très diversifié, aux réalités multiples. Interview.**

**Christian, plus de deux mois se sont écoulés depuis le début de la crise du coronavirus. Comment as-tu géré cette crise pour les membres des ETC ?**

Ma priorité a consisté à élaborer des revendications à l'attention des entreprises où nous sommes partenaires. Ces revendications reposaient sur les axes que nous avons définis pour le SEV en général: protection de la santé, maintien du salaire et sauvegarde des emplois. Ce

sont les grandes lignes. Il a fallu ensuite les décliner dans les entreprises sur la base des réactions de nos membres. Nous avons pu constater que ce lien avec la base, qui fait notre force, a montré toute son efficacité.

**De quelle manière ?**

Nos militant-e-s de section ont été approchés par les membres qui avaient des questions ou des inquiétudes, notamment sur les questions liées à la protection de la santé; ou alors nos membres ont pris contact directement avec nos secrétaires syndicaux et syndicales. Nous avons ainsi pu réagir de manière rapide sur la base des réactions du terrain. Nos revendications s'appuyaient donc sur la réalité du terrain. Notre bon taux d'organisation dans les entreprises jouent évidemment un rôle majeur lorsque nous intervenons.



Les travailleurs n'ont pas à payer la crise en réduisant par exemple drastiquement leurs heures supplémentaires à une période où ils n'ont pas pu en profiter pleinement. Les entreprises devront discuter avec nous.

CHRISTIAN FANKHAUSER  
vice-président SEV



**PRÉFÈRES-TU LIRE LE JOURNAL EN LIGNE ?**

Le nouveau journal du SEV est aussi disponible en format PDF sur notre site internet [sev-online.ch](http://sev-online.ch).

Si pour des raisons pratiques ou écologiques tu ne souhaites plus le recevoir dans ta boîte aux lettres, alors envoie un mail à [mutation@sev-online.ch](mailto:mutation@sev-online.ch) et abonne-toi à notre newsletter en scannant ce code QR, ou bien sur [sev-online.ch/fr/newsletter](http://sev-online.ch/fr/newsletter).

Bonne lecture !



Notre dossier dédié au Coronavirus sur [sev-online.ch](http://sev-online.ch)

## ANGLE DROIT

# Résilier son contrat sans nouvel emploi? Risqué



**Team d'assistance judiciaire professionnelle du SEV**

Jean n'est pas très motivé en ce moment au niveau professionnel. Ces derniers temps il a eu des divergences d'opinion avec son supérieur. Il s'est laissé aller à proférer des paroles qui ont dépassé sa pensée, ce qui lui a valu des réprimandes et, il y a quelques jours, il a même reçu une menace de licenciement. Il sait pertinemment qu'il y aura d'autres divergences d'opinion avec son supérieur et craint que le licenciement ne soit inévitable. Pour éviter cette issue fatale, Jean envisage de prendre les devants et de résilier lui-même ses rapports de service. Mais sachant qu'au vu de la situation économique actuellement tendue, la recherche d'emploi risque d'être difficile, il redoute des restrictions au niveau de son droit au chômage. Il sait qu'il devra compter avec un délai de suspension si c'est lui qui donne son congé. Il a donc réfléchi à une autre possibilité: il pourrait résilier ses rapports de service d'un commun accord par le biais d'une convention de sortie. Il s'agirait alors d'une entente mutuelle avec l'employeur. Mais peut-il vraiment éviter les sanctions de l'assurance-chômage de cette manière?

Si la caisse de chômage découvre que l'employé est sans travail par sa propre faute, selon l'art. 30 de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), elle est tenue de réduire le droit du travailleur aux prestations journalières (ce que l'on appelle le délai de suspension). Selon l'article 45 de l'Ordonnance sur l'assurance chômage (OACI), la durée de la suspension est de 1 à 60 jours, proportionnellement à la gravité de la faute.

La situation de chômage est considérée comme étant de la propre faute du travailleur lorsque ce dernier, par son comportement et en particulier s'il a manqué à ses devoirs selon son contrat de travail, a donné à l'employeur un motif valable de résilier ses rapports de service. Toutefois, il n'y a pas uniquement propre faute en cas de non respect des devoirs stipulés par le contrat de travail mais c'est

également le cas lorsque la personne assurée fournit à l'employeur, par son comportement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'entreprise, un juste motif de licenciement.

La situation de chômage est aussi considérée comme étant de la propre faute de l'employé lorsque ce dernier résilie lui-même ses rapports de service sans avoir trouvé au préalable un autre emploi. Ceci même si cette résiliation est avalisée par l'employeur. Par conséquent, la résiliation des rapports de service d'un commun accord, resp. la situation de chômage qui s'ensuit est également considérée comme étant de la propre faute du travailleur. Ainsi la résiliation d'un commun accord sera traitée exactement de la même manière qu'une résiliation par l'employé. Une seule exception à cette règle: lorsque l'employeur force l'employé à accepter une résiliation d'un commun accord en le menaçant, en tant qu'alternative, de licenciement. Au vu du peu de choix possibles, on ne peut pas parler là de résiliation par l'employé de son propre chef. Dans ce contexte précis, il faut examiner si l'employé a donné suffisamment de raisons à l'employeur de prononcer un tel licenciement.

Bien entendu, les résiliations données par l'employé et celles qui sont prononcées d'un commun accord ne sont considérées comme étant de la propre faute de l'employé que lorsque les circonstances permettraient d'exiger de ce dernier qu'il reste à son poste de travail. Toutefois les tribunaux appliquent des règles très strictes en la matière.

Pour Jean cela signifie que, même avec une résiliation des rapports de travail d'un commun accord par le biais d'une convention de sortie, il devra compter avec des jours de suspension. D'une part parce que sa situation sera perçue par la caisse de chômage comme une résiliation de son propre chef et, d'autre part, parce qu'il n'y a pas de motif évident laissant apparaître qu'une poursuite des rapports de service se serait avérée insupportable. Le team d'assistance judiciaire professionnelle du SEV a donc recommandé à Jean d'agir avec sagesse et de trouver un nouvel emploi avant de donner son congé.

## ENGAGEMENT

## Rahel Weiss, une juriste de combat pour la Romandie



Rahel Weiss travaille déjà depuis quelques années au SEV, mais cette fois avec un contrat fixe.

**Yves Sancey** Pour celles et ceux d'entre vous qui ont eu recours au service juridique du SEV en Romandie, le nom de Rahel Weiss ne vous est sans doute pas inconnu. Cela fait en effet déjà depuis novembre 2016 qu'elle travaille comme collaboratrice juridique au secrétariat régional de Lausanne. Elle y assure l'assistance juridique professionnelle et l'accompagnement des membres. Avec le responsable juridique Vincent Brodard qui a son bureau à Berne, ils se partagent les dossiers pour la Romandie. Mais, créé dans le cadre d'une reconfiguration du personnel pour soutenir juridiquement l'équipe de Lausanne et reprendre un certain nombre de dossiers individuels, son poste n'avait pas au début vocation à se pérenniser. Cet apport ayant montré tout son intérêt pour les membres et l'équipe, il a été décidé d'engager Rahel avec un contrat à durée indéterminée. Voilà donc l'occasion d'officialiser sa présence parmi nous et de la féliciter pour son engagement sur des bases fixes depuis le 1er avril.

Née dans le canton de Zoug il y a 33 ans, Rahel Weiss y a fait toutes ses écoles et son gymnase. Même si son français est parfait, un léger accent trahit encore son origine allemande. Au premier abord, elle peut paraître un brin timide mais, quand il s'agit de défendre nos collègues du SEV, Rahel est tenace et sait user de toutes les armes que permet la défense juridique pour obtenir le meilleur résultat possible. Ce n'est pas très étonnant quand on sait que son père, ancien chauffeur de bus à Zoug et membre retraité actif du SEV, l'amenait au 1er mai. Etudiante en droit à Berne, c'est lors d'un 1er Mai à Zoug également que son père l'a mise en contact avec René Wind-

lin, alors au service juridique du SEV où une place était vacante. Pour ce premier stage au SEV à la Centrale à Berne durant six mois de 2011 à 2012, elle a retravaillé le recueil des jugements de l'assistance professionnelle. L'occasion de s'intéresser à toutes les décisions importantes qui ont eu des implications pour le SEV. Et d'acquérir aussi une première expérience dans le domaine et de s'intéresser de façon très concrète au droit du travail.

Après des études de droit à Berne où elle a obtenu son Bachelor of Law, elle a alors fait un séjour en tant que fille au pair et suivi des cours dans une école de langue à Nice pour améliorer son français. Rahel a ensuite logiquement choisi l'Université de Lausanne pour continuer ses études ponctuées en 2018 par un Master of Law. On sera à peine étonné de découvrir que le sujet de son mémoire portait sur le droit des syndicats de négociier et d'intervenir dans les entreprises (en droit suisse et international).

Dans son travail au SEV, Rahel soutient par exemple nos membres victimes d'un licenciement. Si celui-ci est prononcé avec effet immédiat et sans justes motifs, l'employeur doit continuer à verser le salaire durant le délai de congé. Elle se bat pour faire respecter ce délai de congé. Des accords à l'amiable peuvent être trouvés. Quand un membre reçoit un avertissement simple ou avec menace de licenciement, la CCT offre souvent une procédure pour faire recours. Rahel accompagne les membres durant l'entretien. Ces avertissements peuvent s'avérer injustifiés ou non proportionnels et doivent être retirés.

Mariée, Rahel aime la nature où elle pratique la randonnée, la course et l'escalade.

## IMPRESSUM

**SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports** paraît toutes les deux semaines.

ISSN 2624-7828

Tirage: 9760 ex. (total 37 927 ex.), certifié REMP au 9. décembre 2019

**Editeur:** SEV, www.sev-online.ch

**Rédaction:** Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Elisa Lanthaler, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wydler

**Adresse de la rédaction:** Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57

**Abonnements et changements d'adresse:**

info@sev-online.ch, 031 357 57 57.

Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–  
**Announces:** Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrüti 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00; SEVzeitung@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch

**Pré-press:** AZ Verlagsservice AG, Aarau; www.chmedia.ch

**Imprimerie:** Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau, www.mittellandzeitungsdruck.ch

**Le prochain journal paraîtra le 11 juin.**

**Le délai pour les annonces est fixé au lundi 1er juin à midi, celui de l'agenda au jeudi 4 juin à 10h.**

## DÉCOMPTE DES JOURS MALADIE

# Victoire juridique !

Yves Sancey  
yves.sancey@sev-online.ch

**Le statut du personnel des Transports publics genevois (TPG) prévoit que la reprise progressive du travail interrompt le décompte des jours maladie. La direction ne contestait. Suite à un recours, la Chambre administrative a donné raison au SEV d'avoir contesté cette interprétation restrictive. Vincent Leggiero, mécanicien et président de la section SEV-TPG prend position sur cette décision.**

**Qu'est-ce que le SEV a gagné ?**

**Vincent Leggiero:** La confirmation par un tribunal que nous étions dans le juste. Nous avions raison et la direction ne respecte pas le statut du personnel, comme nous le disons depuis plus d'un an. C'est la moindre des choses qu'une entreprise qui reçoit de l'argent public respecte les accords et les statuts dans l'entreprise, ce qu'elle ne fait pas.

**Quel était le problème ?**

Dans les statuts, il était inscrit que lors de la reprise progressive du travail en cas de maladie, au bout de 30 jours consécutifs, à plus de 50%, le décompte des jours maladie (720 jours sur un délai cadre de 900

jours) s'arrêterait. Ce qui permet aux gens une reprise thérapeutique progressive du travail. Mi-2018, la direction a tenté de changer de pratique et a établi une note disant qu'au vu du taux d'absentéisme, l'article devait être réinterprété: malgré une reprise du travail à plus de 50%, le compteur de jours maladie ne s'arrêtait pas mais continuait de s'écouler sans tenir compte des reprises partielles !

**Pourquoi la direction avait-elle changé l'interprétation ?**

La direction essaie de cacher les malades en s'attaquant à eux ! Ce qui est absurde, c'est qu'avec cette interprétation, une personne qui travaille à 90% a été considérée comme malade à 100%. Cette interprétation abusive de la direction des RH des TPG a donc été défaits par la Chambre administrative. Le statut du personnel doit être respecté !

**Quel rôle a joué le comité SEV-TPG ?**

Nous avons dénoncé cette histoire depuis fort longtemps. Nous avons averti les collègues et nous avons recouru au terrain juridique car c'est un des moyens de se faire entendre. Pour nous, tant que le statut n'est pas respecté, il n'est pas question de discuter d'une quelconque révision.



Vincent Leggiero, SEV-TPG

**Quelles répercussions pourrait avoir cette décision pour les collègues dans le futur ?**

Des personnes qui étaient en fin de droit du fait de cette interprétation erronée vont pouvoir faire un nouveau calcul. Alors que la direction leur avait déjà compté 720 jours de maladie, ce nombre va passablement baisser. Pour ces personnes malades, c'est une pression en moins. Pour la suite, nous devons encore reconquérir tout ce qui est interprété encore aujourd'hui par la direction de façon très hasardeuse.

C'est donc un premier pas. Mais un pas d'autant plus encourageant et important que le tribunal a donné tort aux TPG, qu'il a validé les dispositions du statut et qu'il a suivi la pratique et non l'interprétation de la direction.

**La négociation sur le statut redevient alors possible ?**

Le problème, justement, c'est que la direction ne respecte toujours pas le statut sur un certain nombre de points où elle a une interprétation qui remet en cause le statut. A travers des instructions de service, elle cherche à déroger au statut. Espérons que cette remise à l'ordre du tribunal la remette sur le droit chemin et le respect de ce qui a été négocié.

## OFFICINE - INTERVIEW DE BRUNO NACCINI

## Dépistage accru des maladies liées à l'amiante

**Françoise Gehring** On ne plaisante pas avec la protection de la santé. Les syndicats SEV, UNIA, transfair - ainsi que la commission du personnel des Ateliers CFF de Bellinzone et l'association « Giù le mani » - ont immédiatement réagi lorsque la question de l'amiante aux Ateliers de Bellinzone est revenue de manière prépondérante sur le devant de la scène. Une hotline (encadré) et un groupe de travail scientifique ont été créés. Le but de ce dernier est de déterminer les critères et les processus de prise en charge sur la base des preuves scientifiques les plus récentes en cas de maladies causées par les fibres d'amiante, telles que le mésothéliome pleural et le cancer du poumon. Entretien avec le président de la Ligue pulmonaire tessinoise Bruno Naccini, pneumologue.

**Docteur Naccini, qu'est-ce que cela signifie pour la Ligue pulmonaire tessinoise d'être impliquée dans le projet concernant les Ateliers CFF de Bellinzone ?**

La Ligue pulmonaire tessinoise soutient, conseille et accompagne les personnes atteintes de maladies pulmonaires depuis plus d'un siècle.

La question de l'amiante et des maladies apparentées nous a toujours préoccupés.

**Quel est l'objectif du groupe de travail scientifique coordonné par la Ligue pulmonaire ?**

L'idée de créer un groupe de travail pluridisciplinaire est née de la nécessité d'adapter les mesures de dépistage actuelles aux découvertes scientifiques les plus récentes et aux nouvelles études en matière de prévention. Il s'agit notamment de la tomodynamométrie à faible irradiation qui s'impose de plus en plus dans la prévention du cancer du poumon en combinant efficacité et réduction des doses de rayonnement. L'objectif est de créer un protocole de gestion efficace et personnalisé pour toutes les catégories de travailleurs.

**Selon vous, comment la prise en charge doit être améliorée ?**

A mon avis, l'essentiel est de donner à tous les collaborateurs des Ateliers de Bellinzone une réponse concrète, approuvée par le groupe de travail et basée sur des preuves scientifiques. En procédant de cette

manière, nous pouvons rassurer les travailleurs qui ont été peu exposés à l'amiante. Alors que pour ceux qui ont été fortement ou faiblement exposés aux fibres mais associés à une forte consommation de tabac de cigarettes, nous proposons une tomodynamométrie à faible irradiation associée à des tests annuels de la fonction respiratoire.

### Echos positifs

Le 16 mars 2020, le groupe de travail composé de représentants de la Suva, des CFF, des syndicats UNIA, SEV et transfair, de la CoPe CFF et de la Ligue pulmonaire tessinoise a lancé une hotline dédiée aux anciens employés des Ateliers CFF de Bellinzone, de leurs proches et de collaborateurs externes qui, au fil des ans, peuvent avoir été en contact avec de l'amiante. Les résultats des deux premiers mois d'activité sont positifs. Cependant, le groupe de travail renouvelle l'invitation à contacter la hotline en cas de questions ou de doutes au 0800 859 801. Elle est active du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

## ZENTRALBAHN La direction veut garder ses millions



**Zentralbahn nage dans les millions... pour la direction. Une participation au bénéfice sous forme d'une « prime Corona » serait bien le minimum.**

Elisa Lanthaler  
elisa.lanthaler@sev-online.ch

**En 2019 aussi, les salarié-e-s du Zentralbahn, grâce à leur énorme engagement, ont généré un bénéfice en millions. Malgré cela, la direction a refusé ces dernières années aussi bien une compensation du renchérissement qu'une augmentation générale des salaires. Et ce n'est pas tout: en rompant unilatéralement les négociations salariales, la compagnie prive son personnel de toute possibilité de faire valoir ses demandes et ses revendications.**

Pour 2019, les comptes annuels du Zentralbahn présentent un bénéfice de plus de 5,8 millions, soit presque autant que l'année précédente. Au nom du CA, la Zentralbahn remercie toutes les personnes impliquées, tout en dissimulant le montant du bénéfice déclaré et ne veut pas entendre parler de participation au bénéfice pour le personnel.

Dans les rondes de négociation engagées, la direction, comme ces dernières années, ne s'était déjà pas montrée très arrangeante mais elle a brusquement annulé la troisième rencontre prévue le 8 mai et a rompu complètement les négociations.

La compagnie retire ainsi son offre d'une augmentation générale des salaires liée à des conditions et se limite aux augmentations de salaire individuelles convenues dans la CCT. Zentralbahn justifie cet abandon d'une augmentation générale par les déficits attendus à la suite de la crise du Coronavirus.

« Bien des collaborateurs montrent de la compréhension pour le fait que, avec la forte baisse du tourisme, le moment n'est pas particulièrement favorable pour une augmentation salariale », explique le secrétaire syndical Toni Feuz. « Mais la manière avec laquelle a été communiquée cette rupture a suscité la stupeur des collègues. »

Fin mars encore - donc en pleine crise du Covid-19 - Zentralbahn écrivait à son personnel que son objectif était de conclure les négociations salariales avec les syndicats -

apparemment une promesse en l'air. « Que la compagnie annule les négociations avant même leur terme montre qu'elle redoute la confrontation directe avec le personnel », déclare Toni Feuz.

Par le biais de d'une info au personnel, le CEO regrette la fin abrupte des négociations salariales et justifie sa communication, mais oublie que la délégation de négociation a ainsi été privée de toute chance de parler et de négocier.

Le personnel va maintenant manifester sa déception par une campagne de cartes postales adressées au CEO Michael Schürch. Il est déçu qu'au lieu d'une augmentation de salaire l'entreprise fasse la manche à cause du Coronavirus.

Le SEV pose trois revendications. Avec de la bonne volonté, il y a des possibilités de faire participer les collaboratrices et collaborateurs aux bons résultats de ces dernières années. Car, à l'exception de 2016, Zentralbahn a réalisé chaque année de 2013 à 2019 plus de 5 millions de bénéfice. Les revenus financiers de 80 millions environ que présentent les comptes 2019 démontrent que la compagnie a aussi profité pour ses placements d'une bonne année boursière. Toni Feuz déplore: « Contrairement à d'autres compagnies à voie étroite qui ont accordé des augmentations générales des salaires et versé de indemnités sous forme de primes, les collaboratrices et collaborateurs du Zentralbahn ressortent les mains vides de ces années d'une réussite exceptionnelle. » Pour que cela change, le SEV exige au minimum une participation au bénéfice sous forme d'une « prime Corona »: « Lors de l'assemblée générale du 22 juin, Zentralbahn a mis à l'ordre du jour le report comptable sur l'année en cours de 8,2 millions de francs. Nous demandons, dit Feuz, que la compagnie reconnaisse au moins le grand engagement du personnel pendant la pandémie de Covid-19 et lui verse une prime générale. »

En outre, le SEV revendique que si l'on refuse une augmentation des salaires aux collaborateurs, la direction et les cadres renoncent aussi à leurs bonus et leurs avantages.

## Sections

### 2.6 REPORT SORTIE PV Genève

Il est exclu actuellement de faire voyager une centaine d'ainées et d'ainés dans les transports publics, trains et bus. Nous devons reporter la sortie du 2 juin 2020 au Lac Noir à des temps meilleurs ! Nous ne fixons pas de nouvelle date et nous vous tiendrons au courant. Chères et chers collègues, nous comptons sur votre compréhension et nous vous souhaitons une très bonne santé. Prenez bien soin de vous et des vôtres !

SEV-PV Genève

### ANNULATIONS PV Vaud

Devant l'inconnue de l'évolution de la pandémie COVID-19, le comité de la section PV Vaud a pris la décision d'annuler les activités prévues jusqu'au 31 juillet, soit en particulier, le café-contact prévu à Yverdon-les-Bains, le 12 mai et la course de section du 16 juin. Les membres de votre comité se tiennent à disposition, si l'un(e) ou l'autre de nos membres pour toutes questions ou simplement avoir un contact. Vous trouvez toutes les références utiles sur notre circulaire A.

Le comité

### REPORT AG VPT TRN-rail

Suite à la pandémie du coronavirus, le comité de la section TRN-Rail a pris la décision d'annuler l'assemblée générale de section de ce printemps. Une date de remplacement sera communiquée ultérieurement.

### 12.6 ZPV Jura

L'assemblée générale aura lieu le 12 juin dès 16h30 à l'hôtel Restaurant Victoria à Delémont. L'assemblée ordinaire réunira les membres présents. Cette assemblée pourra également être suivie par SKYPE pour la raison que nous connaissons tous!

Après l'assemblée, vers 20h, un verre de l'amitié sera servi, puis le classique repas avec si possible les partenaires!

### 17.6 excursion annulée - espoir pour la suite PV Fribourg

En raison des mesures sanitaires, l'excursion du 17 juin ne pourra pas avoir lieu. Votre comité garde l'espoir de pouvoir organiser la soupe de chalet aux Gros-Prarays fixée au 9 septembre et une autre sortie en automne encore. Nous suivons l'évolution des conditions et ne manquons pas de vous tenir informés dès que possible dans le journal SEV et sur notre site Internet [www.sev-pv.ch](http://www.sev-pv.ch). Prenez surtout bien garde à votre santé, votre comité est en pensées avec vous et se réjouit de vous retrouver.

### 18.6 ZPV Léman (VD, VS, GE)

L'assemblée générale de printemps se tiendra le 18 juin 2020 à l'Espace Dickens de Lausanne dès 14:30, sui-

vi d'un apéro vers 18:00. Suite au coronavirus et le manque de place, les membres désirant être présents peuvent s'inscrire avec leur adresse mail SBB afin de rejoindre la vidéoconférence prévue sur TEAMS

Arnaud Lerho, président

### 25.6 ANNULATION PV Valais

Chères et chers collègues, c'est à contrecœur que nous sommes dans l'obligation d'annuler notre sortie de section prévue le 25 juin 2020 dans le Bas Valais à cause de la crise du Corona. La «journée de rencontre» prévue dans le Valais central le 22 septembre reste en suspens.

Le comité va vous informer vers la fin juin si cet événement pourra avoir lieu ou pas et s'il devra malheureusement être annulé de manière définitive. Cela dépendra des mesures décidées par le Conseil fédéral et les cantons. Des informations y relatives paraîtront dans notre journal syndical, édition no 11 du 27.8.2020.

Nous vous informons également que l'assemblée générale prévue le 12 mars de cette année à Martigny ne sera pas remplacé. Toutes les affaires statutaires et courantes seront traitées lors de l'assemblée générale en 2021. Il est clair pour nous que la santé de nos membres est une priorité absolue et qu'aucun risque ne doit être pris. C'est dans ce sens que tout le comité vous souhaite une bonne santé et espère vous revoir bientôt.

Votre président Patrick Rouvinez.

# Agenda 7/20

## SOUS-FÉDÉRATION PV

# Quid des affaires des sections et élections statutaires?

**Comité central PV** La pandémie de Covid-19 nous a aussi mis sens dessus dessous. La vie des sections s'est pratiquement assoupie d'un jour à l'autre. Même si le Conseil fédéral a décidé d'assouplissements successifs de ses dures restrictions, il n'est guère possible de prévoir quand des assemblées de section voire des sorties pourront être organisées à nou-

veau. Cela nous fait mal. Mais c'est spécialement pour la génération des aînés, jugée particulièrement en danger, que la sortie du semi-confinement et le retour au courant normal doivent être abordées avec la plus grande prudence et tout en douceur. Le maître-mot pour nous est: prenons soin de la santé de nos membres.

Sur nos 20 sections, 17 n'ont

malheureusement pas encore pu tenir leur assemblée de printemps. Toutefois les comités de section sont et restent actifs, ils gèrent les affaires courantes comme ils en ont l'habitude – il en va de même du Comité central. Les comptes annuels pas encore approuvés et les budgets seront traités à la prochaine assemblée des membres – pour autant qu'il soit possible d'en organiser une. C'est la même chose pour les élections statutaires des comités pour la période administrative 2021-2024. Le «droit d'urgence» décrété par le Conseil fédéral dans cette situation extraordinaire égratigne aussi nos statuts. Mais la santé passe avant tout.

Dans ces temps difficiles, nous souhaitons à tous nos membres force et confiance. Prenez soin de vous, nous nous réjouissons déjà de vous revoir – et sans trop attendre!

## NOUVEAU VISAGE AU SEV

# Bienvenue Karin Kämpfer



**Chantal Fischer** «Ce job est pour moi», s'est dit Karin Kämpfer en voyant l'offre d'emploi du SEV l'automne dernier. Et après presque quatre mois dans sa nouvelle fonction en tant que responsable adjointe du service des membres et de l'informatique au SEV, cette impression s'est confirmée. «Cela a marché dès le début», ajoute Karin. Par chance, elle a pu commencer son travail encore avant le confinement dû au coronavirus et nouer de nombreux contacts personnels durant le premier mois passé au secrétariat central. Depuis deux mois, son introduction se fait surtout via les canaux numériques. Et malgré cette situation, le travail lui plaît déjà beaucoup: «Ma motivation est de simplifier les processus et d'offrir aux utilisatrices et utilisateurs un soutien optimal. En fait, je veux faciliter la vie de l'utilisateur tout en augmentant la qualité.»

teurs un soutien optimal. En fait, je veux faciliter la vie de l'utilisateur tout en augmentant la qualité.»

Karin Kämpfer est une femme d'action. Venant initialement du domaine commercial, cette quinquagenaire n'a cessé de se former. D'abord en suivant divers cours d'informatique chez son ancien employeur Hewlett Packard. Après une pause lors de laquelle elle s'est entièrement dédiée à sa famille, elle a travaillé au centre de formation BFF à Berne et s'est occupée dès lors de toute l'administration ayant trait aux élèves dans le secteur de l'informatique. C'est à cette époque qu'elle suit une formation de développeuse de logiciels. Cette expérience lui a en outre permis d'obtenir un poste d'enseignante à l'école professionnelle à Soleure. En plus de son poste à 70% au SEV, elle donne toujours des cours aux apprentis de 1ère année. Après 13 ans passés au BFF à Berne, le temps était venu pour elle de changer d'horizon. Pour Karin, le contenu du travail mais aussi l'utilité d'une institution étant très importants, le poste au SEV cadre parfaitement avec ses aspirations.

Karin vit avec son époux et leurs deux filles adultes à Frauenkappelen près de Berne. Elle occupe volontiers ses loisirs à créer par exemple des bandes dessinées ou à améliorer des recettes au four.

## FORMATION CONTINUE

# Les cours Movendo reprennent le 8 juin

Inscrivez-vous!

Depuis mi-mars, l'Institut de formation des syndicats, Movendo, a interrompu ses cours présentiels. Nombre de participant-e-s n'ont pu suivre les cours en ligne qui avaient été mis sur pied.

Movendo reprend son programme dès le 8 juin en prenant bien évidemment en compte les mesures de protection émises par l'organisation faitière pour la formation continue (FSEA).

L'équipe de Movendo se réjouit des inscriptions et de votre participation!

Dans la mesure du possible, Movendo réorganise les cours qui n'ont pu se tenir. Les personnes qui étaient inscrit-e-s en seront informées.

Le secrétariat de Movendo est ouvert et répondra à vos questions au 021 310 48 70 ou par e-mail [info@movendo.ch](mailto:info@movendo.ch)

## DÉCÈS

**Doerfliger Roger**; 1921; Cernier, VPT TPCV.

**Dupraz Daniel**; 1935; mécanicien, Chexbres, PV Vaud.

**Garatti Emmanuel**; 1930; maître artisan, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

**Haas André**; 1937; conducteur, Neuchâtel, VPT Neuchâtel TN.

**Michel Jean**; 1924; employé d'expl, Porrentruy, PV Jura.

**Sommer Heidi**; 1926; veuve d'Ernst, Kappelen, PV Biel-Bienne.

**Von Gunten Patrick**; 1959; Bussigny, VPT TL.



## DEUX APPELS À SIGNER

## Pour une Suisse humaine et solidaire



Françoise Gehring /  
communiqués de presse  
francoise.gehring@sev-online.ch

Durant ces sombres moments causés par la pandémie du Covid-19 - de nombreuses personnes ont perdu un ami ou des connaissances -, une partie de la société a découvert les valeurs de solidarité, des soins, de l'attention à l'autre. Nos vies suspendues nous ont mis face à toute une série de questions souvent profondes. Il y a ceux qui se demandent si nous saurons tirer des leçons de cette crise. Beaucoup l'espèrent. D'autres, sont convaincus non sans cynisme que rien ne changera, bien au contraire, peut-être deviendrons-nous plus arrogants et plus individualistes qu'avant. Mais, comme l'a écrit l'écrivain uruguayen Eduardo Galeano, nous devons croire qu'un monde meilleur est possible, même si cela paraît utopique: «L'utopie est à l'horizon. Je fais deux pas en avant, elle s'éloigne de deux pas. Je fais dix pas de plus l'horizon s'éloigne de dix pas. J'aurai beau marcher, je ne l'atteindrai jamais cet horizon. Mais alors, à quoi sert l'utopie? Elle sert à ça: à avancer.» Marcher, avancer, découvrir et suivre d'autres voies, c'est précisément ce que demandent deux récents appels: «Appel du 4 mai» et l'appel «Pour sortir de la crise de manière solidaire».

Commençons par le premier. L'Appel du 4 mai - journée d'ouverture de la session extraordinaire des Chambres fédérales consacrée à la pandémie - revendique la construction d'un avenir différent, plus humain et durable. «Depuis le début du semi-confinement, nos vies et nos habitudes ont drastiquement changé. Nous avons tous vécu - peut-on lire dans l'appel - des expériences hors de l'ordinaire, remettant en question notre mode de vie et nos valeurs, parfois dans la douleur, mais également dans le bonheur d'un lien social renforcé et d'un contact renouvelé avec la nature.»

Nous aimerions tous voir un monde différent de celui qui existait avant le déclenchement de la pandémie. Un monde compromis par la crise climatique, caractérisé par la propagation des discriminations et la précarité. Un monde qui n'est tout simplement plus durable. «Les crises - rappellent les auteurs de l'appel - sont par excellence des moments charnières où le champ des possibles s'élargit.»

Pourrons-nous, comme le demande l'appel, faire pression sur le système économique basé sur le principe du «business as usual» pour qu'il change de cap? «Nous avons fait l'expérience de l'essentiel et du superflu, - poursuit l'appel - nous avons tous pu constater que notre survie dépendait de nombreuses professions en lien avec la santé et l'alimentation, professions souvent peu valorisées. Nous nous sommes tous

rendu compte du fait que l'abondance de nourriture n'était pas immuable, nourriture provenant d'une nature malmenée par la politique d'économie globalisée soutenue par nos gouvernements. Chacun a fait l'expérience de l'importance de la place des femmes dans notre société et nos foyers, qui trop souvent cumulent travail rémunéré et travail domestique. Pour toutes ces raisons, nous demandons aux parlementaires de mettre en place une reprise économique plus sociale, qui valorise les professions qui se sont révélées essentielles en ces temps de crise; de reconnaître le rôle fondamental du travail domestique largement effectué par les femmes.» L'appel demande également une reprise économique plus écologique, qui soutienne des activités économiques qui vont dans le sens du développement durable.

▶ **Pour une Suisse solidaire:**  
<https://www.sortie-de-crise-solidaire.ch/> - **Appel du 4 mai:** <https://appeldu4mai.ch/>

Quant au second appel «Pour une Suisse solidaire», il émane de l'Union syndicale suisse (USS). Il met l'accent sur l'importance de renforcer le pouvoir d'achat. «La Confédération - souligne l'USS dans son appel - garantit aux entreprises 60 milliards de francs d'aide dans la crise du coronavirus, et pourtant les chiffres du

chômage augmentent massivement. C'est inacceptable. Les entreprises reçoivent ce soutien pour sauvegarder les emplois et continuer à payer des salaires, pas pour verser des dividendes à leurs propriétaires. Il ne peut donc pas y avoir de licenciements liés au coronavirus!»

Les données déclenchées par cette crise sont alarmantes. «Plus de 1,5 million de personnes sont au chômage partiel et ne reçoivent que le 80% de leur salaire habituel. Beaucoup de salariés-e-s ont de la peine à s'en sortir et à subvenir aux besoins de leur famille. Nous demandons que les salaires jusqu'à 5000 francs nets soient entièrement compensés.» Pour beaucoup, renoncer à 20% des salaires signifie souvent ne pas pouvoir joindre les deux bouts. Dans l'hôtellerie et la restauration, où les gens gagnent en moyenne 4100 francs par mois, cette baisse de 20% laisse un salaire d'environ 3300 francs! Près de la moitié des gens au chômage partiel travaillent dans des branches à bas salaires.

Le maintien du pouvoir d'achat est désormais d'une importance capitale. L'USS le répète depuis des années. Nous savons tous que les conséquences sociales et économiques de cette pandémie seront réellement connues en 2021. Pour l'heure, la politique a le devoir de rapidement veiller à ce que les emplois soient garantis et que les conséquences de la crise ne soient pas répercutées sur le dos des travailleuses et des travailleurs.



## URGENCE ALIMENTAIRE ET SOLIDARITÉ

Jean-Patrick di Silvestro

Genève, le 16 mai 2020. Distribution de sacs alimentaires à la Caravane Solidarité. 2600 sacs ont été distribués ce samedi-là aux personnes poussées dans la précarité par la crise sanitaire, contre 1683 il y a une semaine. Au milieu de la matinée, la queue s'étirait

sur plus d'un kilomètre. Voir les gens alignés qui attendent des heures pour se nourrir est déjà choquant, mais quand on voit tous ces sacs alignés et empilés - un sac c'est une famille ou une personne - là on voit la dimension du problème.

Jean-Patrick Di Silvestro publie régulièrement ses photos dans «Le Courrier» et fait partie du collectif de photographes Regardirect.ch. Sur Insta, on peut voir sa série sur Genève au temps du (dé)confinement: [www.instagram.com/jp\\_disilvestro](https://www.instagram.com/jp_disilvestro)



PHOTOMYSTÈRE

Où est-ce ?  
(quelle gare ?)



Pour participer, merci de nous envoyer vos réponses d'ici le **mercredi 3 juin 2020** avec votre nom et votre adresse.

**Par e-mail:** [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)

**Sur le net:** [www.sev-online.ch/quiz](http://www.sev-online.ch/quiz)

**Par carte postale:** SEV, quiz, Case postale, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera **des chèques Reka d'une valeur de 40 francs.**

Nous publierons le nom du/de la gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

**La solution du concours N° 6 :** b / c / b / b

**Daniel Egloff**, Berne, membre AS Berne, remporte des bons d'achats de livres d'une valeur de 40 fr.

SUR LES TRACES DE ...

## Olivier Fortis, monteur de voies



Très attaché à Neuchâtel, Olivier a choisi ce lieu : « ça fait plaisir de voir sa ville de l'autre côté ! »

**Yves Sancey**  
[yves.sancey@sev-online.ch](mailto:yves.sancey@sev-online.ch)

Depuis près de 40 ans, Olivier Fortis entretient le vaste réseau ferroviaire des CFF. Sportif au grand cœur, ce Neuchâtelois pur sucre au caractère bien trempé s'investit à la section BAU Arc jurassien, qui l'a élu à l'unanimité président cet automne, et à la CoPe Infra où il siège depuis 3 ans.

Chaleureux, Olivier Fortis a le contact franc et direct. Epaulés carrés de nageur, ce solide gailard dégage un calme qui met tout de suite à l'aise son interlocuteur. A bonne distance, sur la terrasse de sa maison bleu ciel de Cudrefin, Olivier me parle de son enfance, de son frère cadet et de son adolescence qu'il a entièrement passée à Neuchâtel où il a fait toutes ses écoles et y a tous ses amis. « J'aimais le rock'n'roll, la boxe, le judo et la moto. » C'est sur l'artepilage d'Expo 02 qu'il a rencontré sa femme d'origine russe et prof de sport alors en visite en Suisse. Son attachement pour cette ville est toujours présent. Depuis qu'il a 18 ans, il y est pompier volontaire avec, maintenant, le grade d'adjudant et 14 hommes sous ses ordres. Il doit pouvoir s'y rendre en 15 minutes: « L'adrénaline me plaît et tu apprends à rester calme dans des situations d'urgence. C'est pour ça que je suis à l'aise dans un petit groupe

dans mon travail. » Pour la photo, il a d'ailleurs choisi un coin où l'on a une vue imprenable sur le chef-lieu et la maison de sa mère.

### Des rêves d'indépendance

Son nom de famille renvoie à des origines piémontaises du côté de son grand-père. Son père, peintre en bâtiment et qu'il a perdu encore jeune, l'a aidé pour le choix de son apprentissage. « Il fallait que je fasse un métier d'extérieur, les études ça ne m'intéressait pas. En cherchant des cigarettes à la gare, il a vu une grande pancarte. Il m'a dit : « Tu feras monteur de voies. Ta mère t'a inscrit pour les examens ». J'ai passé les tests, j'ai réussi et j'ai été engagé le 1er septembre 1981 à Denges. Un grand jour. J'avais 15 ans. Et ça fait presque 40 ans que je fais ça ! » Son rêve alors c'est de devenir indépendant, d'avoir son appartement, de quitter la maison le plus vite possible : « Avoir ma vie à moi ! »

Le voilà donc monteur de voies. Il s'occupe de l'entretien de voies ferroviaires - pose ou démontage des rails ou des traverses - et des abords de la voie, même si cela est de plus en plus sous-traité à des privés souvent sans formation. De jour comme de nuit, cela nécessite du doigté et de la précision et le recours à différents engins : bourreuse, engin de substitution de rails ou grosse machine de réfection. Ou l'utilisation d'outils plus classiques tels que des pelles ou des

treuils. « Mon boulot est assez varié », résume Olivier. Les horaires de travail irréguliers sont la norme. « Avec le recul, travailler la nuit, ça me convient, mais ce n'est pas tous les jours faciles, surtout avec l'âge, et c'est difficile d'avoir une vie à côté. »

### Les dégâts des restructurations

Au cours de sa carrière aux CFF, Olivier a vu passer beaucoup de chefs, beaucoup de restructurations : « Avant, on était tous des collègues, unis. Ces dernières années, ils ont tout fracassé. Juste pour faire des économies. Ce qui m'a fait le plus mal, c'est quand ils ont dissous l'équipe de La Chaux-de-Fonds il y a 20 ans pour Rail 2000 alors qu'on faisait du super boulot. Tout a changé. Le privé est arrivé. Maintenant, depuis un an, c'est en train de changer. J'ai grand espoir que les hommes soient entendus. Je vois qu'on va vers le positif. » Ces prochains temps, bien sûr, il faudra voir comment le travail est possible avec les distances sociales, ce qui n'est pas simple dans ce métier où l'on se déplace, travaille et mange en équipe. Syndiqué au SEV au début de son apprentissage, Olivier s'y est progressivement impliqué. A tel point que cet automne, une assemblée générale l'a élu à l'unanimité président la section BAU Arc jurassien pour le 1er janvier. L'assemblée de printemps repoussée doit encore entériner formellement cette décision.

Olivier vient d'apprendre qu'il a été ré-élu pour 4 ans à la CoPe pour y représenter le personnel d'Infra Romandie (voir p. 4). Son cheval de bataille ? « Les horaires alternés de jour et de nuit dans la même semaine, par exemple, ça ne va pas, dénonce-t-il. Une nuit au milieu de la semaine, non seulement cela nous fait perdre un jour, mais on en sort éreinté. Le mieux, ce sont des cycles. Une semaine de nuit, un bloc. Je me battrais pour ça et j'ai bon espoir de pouvoir faire passer mon message », nous dit-il.

### Le travail syndical de la base

Il vient de syndiquer cinq jeunes. Comment les a-t-il convaincus ? En leur disant simplement qu'il sera là pour eux et qu'il est prêt à se battre pour des choses justes et dues. Au SEV, ce travail de défense syndicale qu'effectue la base au plus près des collègues, c'est une force incroyable.

Père d'un garçon et d'une fille, deux fois grand-père, Olivier occupe son temps libre entre le bidouillage informatique, le traitement de photos et les randonnées en mountainbike. Sa grande passion, ce sont les voyages. Depuis qu'il a 15 ans, avec son meilleur ami, employé CFF avec qui il a commencé l'apprentissage, il a été presque partout : « Lors de notre dernier voyage, l'été passé avec nos deux ados, nous avons traversé toute la Chine en train et en bateau sur le fleuve Yang-Tsé. C'était fantastique ! »

## LA VIE REPREND

Pigr

